

CONSTRUIRE DEMAIN

Lunéville



Ville de
LUNÉVILLE

2025

COMPTE
ADMINISTRATIF
Rapport de
présentation

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE	4
1 – La section de fonctionnement	7
<i>A – Les recettes de fonctionnement</i>	7
<i>B – Les dépenses de fonctionnement</i>	10
<i>C – Le niveau d'épargne</i>	13
2 – La section d'investissement	15
<i>A – Les recettes d'investissement</i>	15
<i>B – Les dépenses d'investissement</i>	16
<i>C – L'encours de dette</i>	17
3 – Les budgets annexes	19
<i>A – Eau</i>	19
<i>B – Locations</i>	19
<i>C – Restauration Municipale</i>	20
II – LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUE PUBLIQUE	21
1 – Favoriser l'attractivité et le rayonnement de Lunéville	24
<i>A – Commerce</i>	25
<i>B – Culture et animations</i>	26
<i>C – Sports et Jeunesse</i>	29
<i>D – Enseignement</i>	31
2 – Agir en faveur d'un cadre de vie sûr et de qualité	34
<i>A – Nature en ville et développement durable</i>	35
<i>B – Habitat et traitement des friches</i>	36
<i>C – Proximité et cadre de vie</i>	36
<i>D – Sécurité</i>	38
3 – Favoriser l'épanouissement des familles et accompagner les plus fragiles	40
<i>A – Petite enfance et Seniors</i>	40
<i>B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale</i>	41
4 – Construire une administration moderne et exemplaire	42
<i>A – Gestion foncière</i>	42
<i>B – Ressources humaines</i>	43
<i>C – Gouvernance, relations usagers et modernisation de l'administration</i>	43



ÉDITO

Améliorer le cadre et la qualité de vie, rendre Lunéville encore plus attractive et favoriser son rayonnement sont les objectifs poursuivis par notre équipe municipale. Nous nous employons à tenir ces engagements.

Le compte administratif de l'année 2025 établit un niveau d'investissement pour équiper la ville encore jamais atteint puisqu'il s'élève à près de 10 800 000 euros contre un peu moins de 6 000 000 euros en 2024.

Ce résultat est le fruit d'une gestion rigoureuse des fonds publics. En effet, nous sommes vigilants quant aux dépenses publiques et nous veillons à ne pas laisser dérapier nos frais de fonctionnement. Notre objectif d'épargne qui s'élève à 3,5 millions d'euros est également respecté. Notre encours de dette a diminué de 2 % sur la durée du mandat.

Et parce que la fiscalité est un levier d'attractivité majeur, nous sommes parvenus à réduire de 2 % le taux de la fiscalité en 2025 ; soit 5 % de baisse à Lunéville entre 2023 et 2025.

Nous allons poursuivre dans cette dynamique afin de continuer à embellir Lunéville dans l'intérêt des Lunévillois.

Catherine PAILLARD
Maire de Lunéville

I.

LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE

L'année 2025 a été marquée par un contexte économique et politique instable pour le pays, ce qui a engendré des tensions structurelles persistantes pour les collectivités.

L'effort sur les finances publiques demandé par l'Etat en 2025 (2,2 milliards d'euros), s'est traduit par la mise en œuvre d'un mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Concrètement, il s'agit pour l'Etat de ponctionner les avances mensuelles de fiscalité versées à certaines collectivités.

En 2025, notre commune n'a heureusement pas été impactée par le DILICO mais a, néanmoins, subi une hausse des cotisations de retraites pour les agents territoriaux de 3 %. Ce taux continuera à augmenter jusqu'en 2028 pour arriver à 43,65 % (31,65 % en 2024).

Malgré l'annonce sur la baisse des dotations, la commune de Lunéville n'a été que très peu impactée. La baisse de la dotation nationale de péréquation d'environ 12 % a été compensée par la hausse de la dotation de solidarité rurale qui a fortement augmenté suite au passage de la Ville de Lunéville en Zone Rurale Revitalisation.

Dans ce contexte, la Ville de Lunéville a continué, cependant, à maintenir son cap et à répondre aux objectifs financiers fixés en début de mandat.

Avec une baisse de la fiscalité de 2 % en 2023 puis de 1 % en 2024, la commune a décidé de poursuivre sur cet élan avec une baisse de 2 % en 2025. Ainsi, la baisse du taux de la fiscalité aura été de 5 % sur 3 ans. En 2025, 1,1 % des communes françaises ont baissé leur taux de fiscalité quand 86,3 % les reconduisaient et 12,6 % les augmentaient comme le démontre le tableau ci-dessous, extrait de l'étude annuelle de la DGFIP :

Évolution entre 2024 et 2025 des taux communaux votés								
Taxe	TFPB		TFPNB		THS		CFE	
Valeur	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Reconduction	30 021	86,3	30 371	87,3	29 607	85,1	4 028	90,5
Baisse	390	1,1	386	1,1	318	0,9	59	1,3
Hausse	4 386	12,6	4 040	11,6	4 872	14,0	365	8,2
Total	34 797	100,0	34 797	100,0	34 797	100,0	4 452	100,0

Lunéville se situe maintenant en dessous de la moyenne des taux pour sa strate de population (41,11 % pour Lunéville contre 46,04 % pour la moyenne nationale des taux de taxe foncière pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants).

Le niveau d'épargne brute reste conforme aux engagements de début de mandat et se situe aux alentours de 3,5 M€.

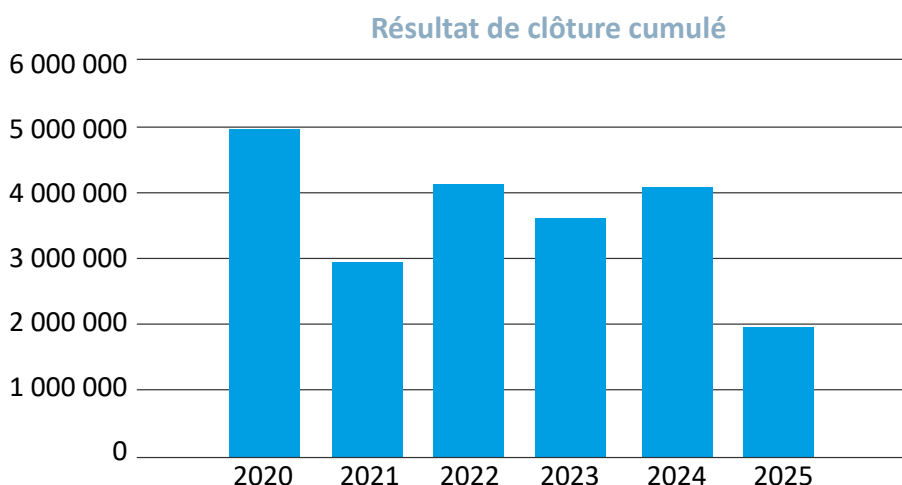
Cette épargne brute permet de financer, en priorité, les investissements qui ont été particulièrement importants en 2025. On retrouve notamment trois grandes opérations commencées en 2024 et qui se sont poursuivies sur 2025, la rue de Viller, l'église Saint- Jacques et le site Fischer pour un montant total de 5,06 M€ en 2025.

L'endettement de la Ville, malgré une augmentation de l'encours entre 2024 et 2025, reste, conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, inférieur à celui de début de mandat (- 420 000 €).

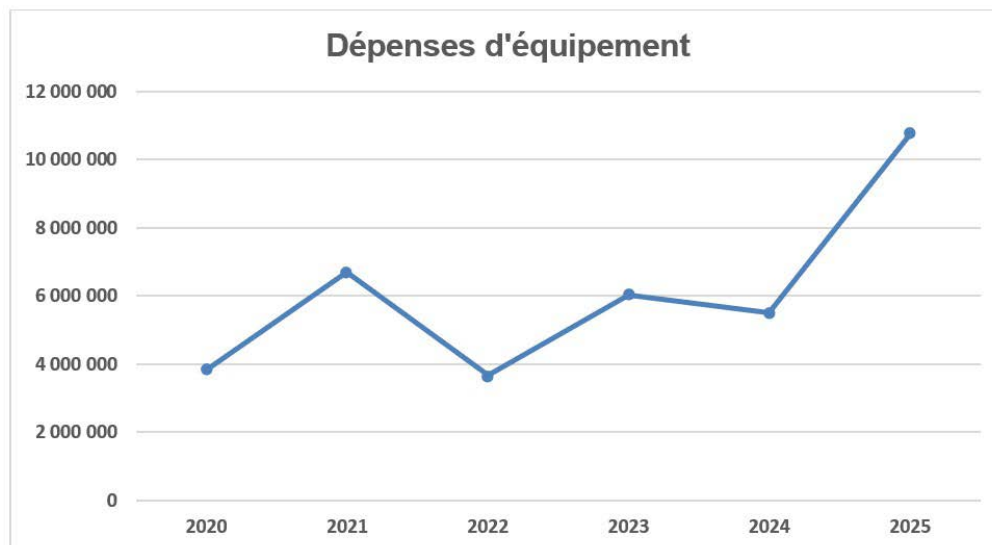
La situation financière de la commune de Lunéville est donc parfaitement maîtrisée à la lecture de ce compte administratif 2025.

Le Compte Administratif du Budget Principal de la Ville de Lunéville fait apparaître, pour l'exercice 2025, un résultat cumulé de 1 930 202,39 €. La baisse observée par rapport à 2024 s'explique par l'avancement soutenu des trois opérations majeures engagées en 2024, avec un achèvement, pour l'église Saint-Jacques, prévu fin juin 2026. Les dépenses d'équipement réalisées en 2025 se sont ainsi élevées à 10 763 251 €, contre 5 496 318 € en 2024.

C.A. 2025	RÉSULTAT CUMULÉ 2024 <i>a</i>	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 <i>b</i>	RÉSULTAT EXERCICE 2025 <i>c</i>	RÉSULTAT CUMULÉ DE CLÔTURE 2025 <i>d = (a - b) + c</i>
INVESTISSEMENT €	369 333 €	/	- 1 492 023 €	- 1 122 690 €
FONCTIONNEMENT €	3 719 730 €	2 362 050 €	1 695 213 €	3 052 892 €
TOTAL €	4 089 063 €	2 362 050 €	203 190 €	1 930 202 €



Depuis 2020, le niveau des dépenses d'équipement n'avait jamais atteint un tel montant.



13 728 445,94 € ont été dépensés en investissement contre 8 312 371 € en 2024. Les travaux engagés, mais non réalisés, s'élèvent à 1 776 739 € contre 4 099 954 € en 2024. En incluant les reports, le montant des investissements 2025 s'élève à 15 505 184,94 € contre 12 412 325 € en 2024.

Ce montant en investissement en 2025 concentre, pour partie, les opérations commencées en 2024 soit la rue de Viller, l'église Saint-Jacques et le site Fischer.

A cela vient s'ajouter l'achat du terrain au Champ de Mars à l'armée pour 377 000 €, la continuité du programme de voirie et des cours d'écoles et la transition énergétique des bâtiments.

Les recettes d'investissement ont augmenté de 3,5 M€ pour arriver à la somme de 12 236 422 € dont 3 400 000 € d'emprunt.

Un emprunt a été contracté en début d'année pour 2 000 000 € à la Société Générale à un taux variable indexé sur Euribor 12 mois avec une marge de 0,56 sur une durée de 20 ans et un emprunt de 1 400 000 € contracté en fin d'année à la Caisse d'Épargne au taux livret A + marge 1,10 sur une durée de 19 ans. Ces deux emprunts sont entièrement sécurisés et ne présentent aucun risque pour la Ville à terme (classés A sur la charte de Gissler).



1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Variation	Montant 2024	Montant 2025
70	Produits des services du domaine	29,25 %	431 908 €	558 260 €
73	Impôts et taxes	- 1,23 %	14 798 971 €	14 617 343 €
74	Dotations subventions et participations	4,63 %	9 038 528 €	9 457 345 €
75	Autres produits de gestion courante	- 26,03 %	1 086 568 €	803 779 €
76	Produits financiers	- 1,76 %	34 €	33 €
77	Produits exceptionnels	721,44 %	103 741 €	852 170 €
78	Reprises s/ Prov.	- 100 %	9 493 €	0 €
013	Atténuation de Charges	- 11,04 %	105 015 €	93 424 €
		3,16 %	25 574 258 €	26 382 355 €

Les crédits ouverts en 2025 étaient de 25 146 362 € pour une réalisation de 26 382 355 € soit un taux de réalisation d'environ 104,90 % et un produit en augmentation de 3,16 % par rapport à 2024.

Chapitre 70 : Produits des services du domaine : + 29,25 %

Si les recettes issues des coupes de bois se sont stabilisées, celles des concessions dans les cimetières (+ 40 % entre 2024 et 2025) et des colombariums (+ 153 % entre 2024 et 2025) ont fortement augmenté.

Notons également la hausse de 18 % entre 2024 et 2025 des recettes du périscolaire grâce à une augmentation de la fréquentation depuis plusieurs années avec des tarifs qui restent inchangés.

Conformément à la convention relative au Réseau de Chaleur, il a été prévu le versement d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP).

Pour l'exercice 2025, son montant s'établit à 41 280 €.

Cette redevance aurait dû être versée à compter de septembre 2023.

A ce titre, la somme de 20 090 € a été versée afin de procéder à la régularisation des périodes antérieures non réglées.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : - 1,23 %

La baisse de la dotation du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (environ 35 260 €) a été largement compensée par le versement de la dotation de solidarité communautaire de 101 484 €.

Cette dotation est constituée de la somme de 47 449 € au titre de 2025 à laquelle a été ajouté 1/6 des années dues depuis 2021 soit 61 943 €.

Les droits de mutation continuent d'augmenter et la taxe sur l'électricité se stabilise.

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : + 1,82 %

D.G.F.	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2024-2025	Evol 2024-2025 en %
Dotation Forfaitaire	3 157 389 €	3 127 221 €	3 112 046 €	3 109 878 €	3 095 542 €	3 116 606 €	21 064 €	0,68 %
D.S.U.	3 740 248 €	3 811 920 €	3 884 740 €	3 956 211 €	4 073 735 €	4 180 442 €	106 707 €	2,62 %
D.S.R.	622 623 €	539 234 €	566 599 €	604 788 €	638 791 €	562 908 €	- 75 883 €	- 11,88 %
D.N.P.	516 753 €	575 546 €	562 558 €	561 141 €	534 395 €	766 549 €	232 154 €	43,44 %
TOTAL D.G.F.	8 037 013 €	8 053 921 €	8 125 943 €	8 232 018 €	8 342 463 €	8 626 505 €	284 042 €	3,40 %

Depuis plusieurs années, la dotation nationale de péréquation continue de diminuer alors que toutes les autres dotations augmentent.

La dotation de solidarité rurale augmente de 43 % par rapport à 2024 dû au fait que la commune de Lunéville a fait partie des communes qui sont rentrées en 2025 en Zonage France Ruralités Revitalisation (ex. ZRR).

On constate qu'en 2025, la DGF a augmenté de 3,4 %, soit une augmentation supérieure à l'inflation de 2025.

La Ville de Lunéville a également reçu, en 2025, une dotation pour les permanents syndicaux de 26 569 € afin de couvrir les charges salariales de nos agents délégués syndicaux.

Le FNADT (Fonds National d'Aménagement du Territoire) pour le fonctionnement de la Maison France Services est passé de 45 000 € en 2024 à 55 000 € en 2025.

En 2025, la commune étant passée « Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant », un accompagnement financier a été versé à la commune pour un montant de 24 393 €.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : - 26,03 %

Cette baisse provient essentiellement de la vente, en 2024, de l'appartement de Paris reçu par leg et vendu pour la somme de 408 754 €. Ce montant avait été imputé sur la nature 758 car ce bien n'était pas destiné à intégrer durablement notre patrimoine.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : + 721,44 %

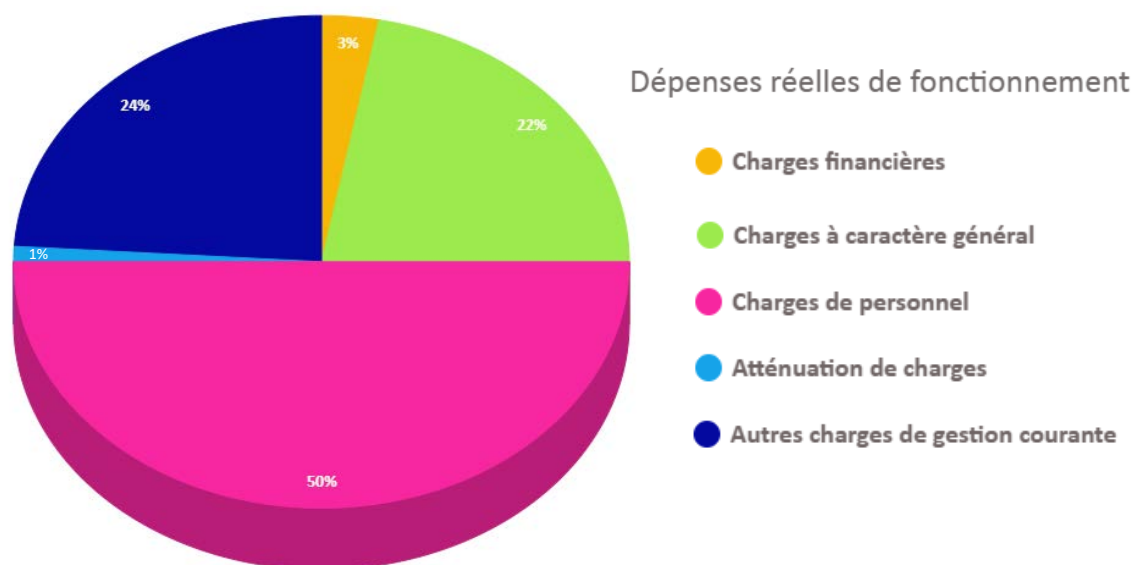
Ce chiffre s'explique par la vente à l'armée d'une partie du terrain Fischer pour la somme de 836 145 €. Pour rappel, afin d'améliorer l'attractivité de la Ville et sa volonté de soutenir la présence de l'armée à Lunéville, la Ville a décidé la requalification de l'ancien site industriel Fischer. Ainsi, cette opération a conduit à des aménagements fonciers de cession et d'acquisition convenus entre l'Etat et la Ville de Lunéville.

Avec l'acquisition de ce terrain, l'armée va regrouper le 53ème RT sur un même site et y construire de nouveaux bâtiments pour accueillir, entre autres, du matériel SERVAL.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : - 11,04 %

La baisse se retrouve dans les remboursements de la CPAM ainsi que dans le remboursement de décharges syndicales avec un délégué syndical parti en retraite en cours d'année.

B – Les dépenses de fonctionnement



Chap.	Libellé	Variation	Montant 2024	Montant 2025
011	Charges à caractère général	3,43 %	4 747 573 €	4 910 580 €
012	Charges de personnel	- 0,49 %	11 227 284 €	11 172 345 €
014	Atténuation de charges	51 895,53 %	380 €	197 583 €
65	Autres charges de gestion courante	- 0,48 %	5 244 035 €	5 218 791 €
66	Charges financières	2,95 %	576 048 €	593 037 €
67	Charges exceptionnelles	- 59,36 %	7 231 €	2 939 €
68	Dot. Aux Prov. Pour Dépréciation	- 28,37 %	15 501 €	11 103 €
	Sous-Total Ecritures Réelles	1,32 %	21 818 053 €	22 106 379 €
042	Opérations d'ordre entre section	46,53 %	1 761 208 €	2 580 763 €
	Sous-Total Ecritures d'Ordre	46,53 %	1 761 208 €	2 580 763 €
		4,70 %	23 579 261 €	24 687 142 €

Les crédits ouverts en dépenses étaient de 25 146 362 €. La réalisation avec les rattachements est de 24 687 142 € soit un taux de réalisation de 98 % des crédits ouverts, hors crédits reportés (76 416,88 €).

Chapitre 011 : charges à caractère général : 3,43 %

Avec une hausse de 3,43 % par rapport à 2024, les charges à caractère général restent parfaitement maîtrisées.

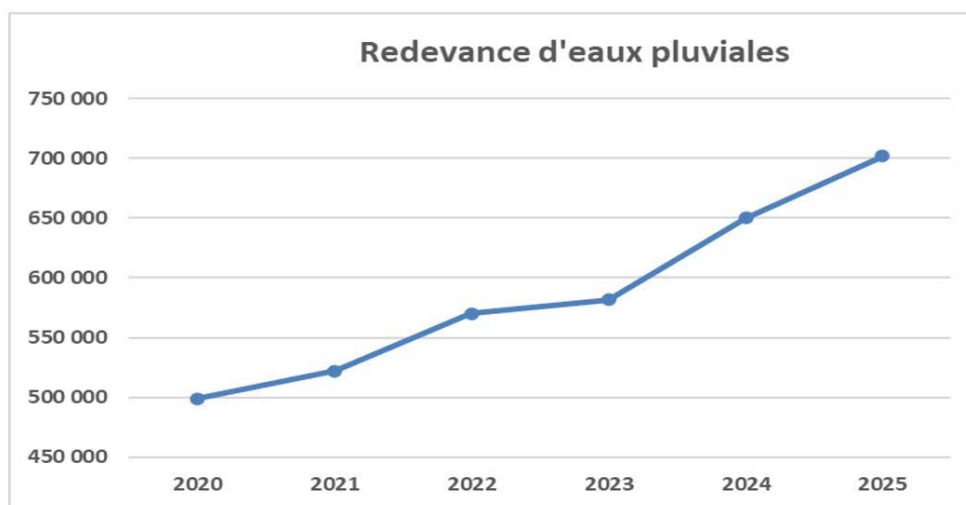
Une augmentation est constatée sur certains postes liés à l'énergie. En effet, bien que le poste « électricité » continue de diminuer (- 26,63 %) par rapport à 2024, en parallèle, le poste « chauffage urbain » progresse.

Le réseau de chaleur ayant été mis en service en septembre 2024, les dépenses de l'année précédente ne concernaient que les quatre derniers mois de l'année.

L'exercice 2025 constitue, ainsi, la première année complète de consommation et le montant constaté correspond désormais à une année pleine d'exploitation.

En 2025, il a été nécessaire de relancer le marché relatif à l'ensemble de nos contrats d'assurance. L'assurance des bâtiments de la Ville étant indispensable bien que non obligatoire, la commune a dû retenir l'offre présentant le meilleur équilibre entre le coût et le niveau des garanties proposées. Toutefois, cette nouvelle attribution s'est traduite par une augmentation significative, avec un surcoût de 156 704 € par rapport au marché précédent. La renégociation opérée pour 2026 permettra de diminuer largement cette dépense.

Chaque année, la redevance d'eaux pluviales augmente de façon significative. Elle a progressé de plus de 40 % depuis 2020 en passant de 500 000 € à 700 000 € versés à la CCTLB.



Chapitre 012 : charges de personnel : - 0,49 %

En 2025, les charges de personnel sont maintenues à un niveau stable, l'effectif demeurant constant grâce à la réalisation de l'ensemble des remplacements nécessaires.

Rappelons qu'en 2025, l'augmentation de la cotisation de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales a été de 3 % et continuera d'augmenter dans les mêmes proportions jusqu'en 2028.

Chapitre 014 : Atténuation de charges : + 197 203 €

En 2024, la Ville de Lunéville a instauré la taxe sur les logements vacants avec un produit avoisinant les 400 000 €. Cependant, après régularisation de la base, suite aux demandes d'exonération, la commune a restitué, en 2025, la somme de 190 000 €.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : - 0,48 %

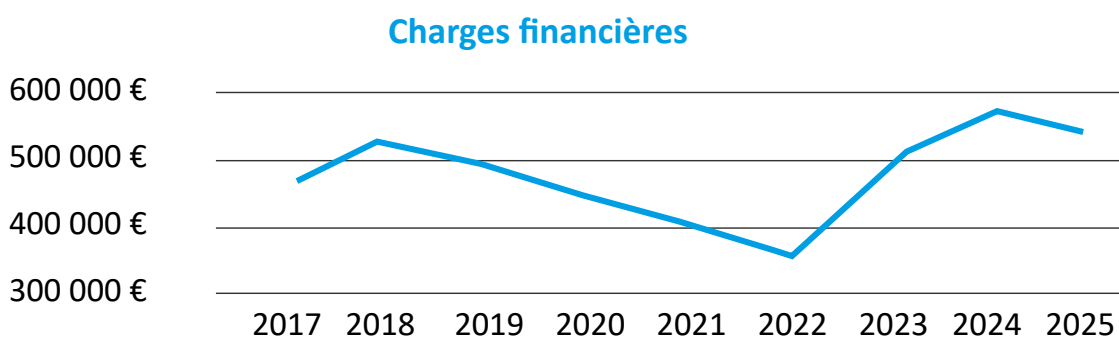
On retrouve une stabilité des charges de gestion courante en 2025.

Notons, toutefois, une diminution de la contribution du Budget Principal vers le Budget Restauration d'environ 36 000 € entre 2024 et 2025 ainsi qu'une poursuite de l'augmentation du contingent incendie, qui s'élève désormais à 1 394 877 € soit 14 720 € de plus qu'en 2024.

Parallèlement, la Ville maintient son soutien aux associations en poursuivant les subventions selon la même dynamique qu'en 2024, renforçant ainsi le partenariat solide entre la collectivité et le tissu local associatif.

Chapitre 66 : charges financières : + 2,95 %

Les charges financières des emprunts ont baissé, en 2025, d'environ 21 013 €. En effet, la baisse du livret A en février (2,4 %) puis en août 2025 (1,7 %) ainsi que des taux variables ont permis de limiter les intérêts des emprunts à taux variables et ce, malgré l'évolution de l'encours de la dette en 2025.

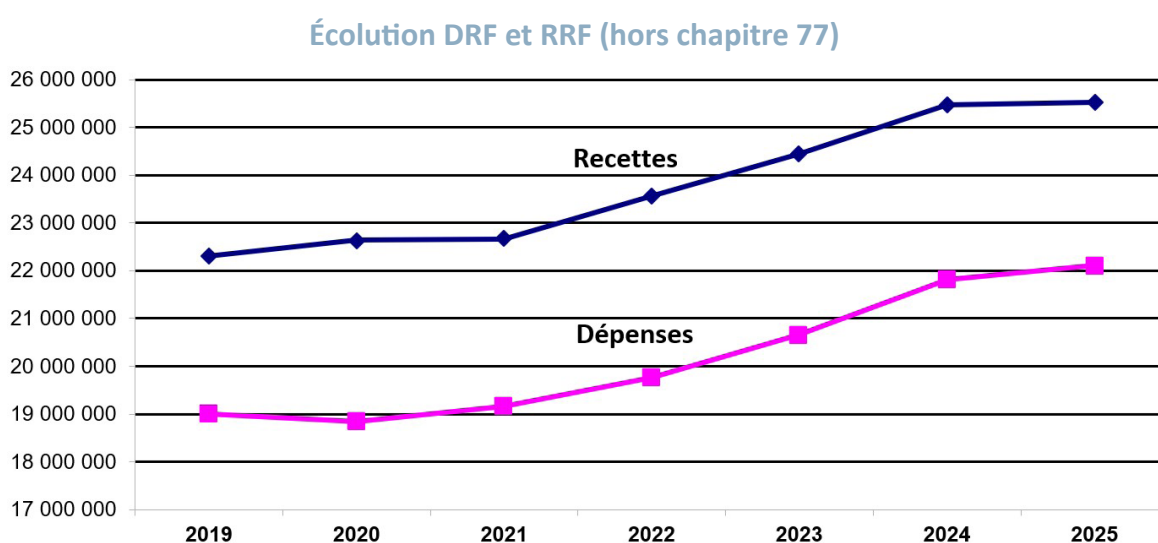


Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : - 59,36 %

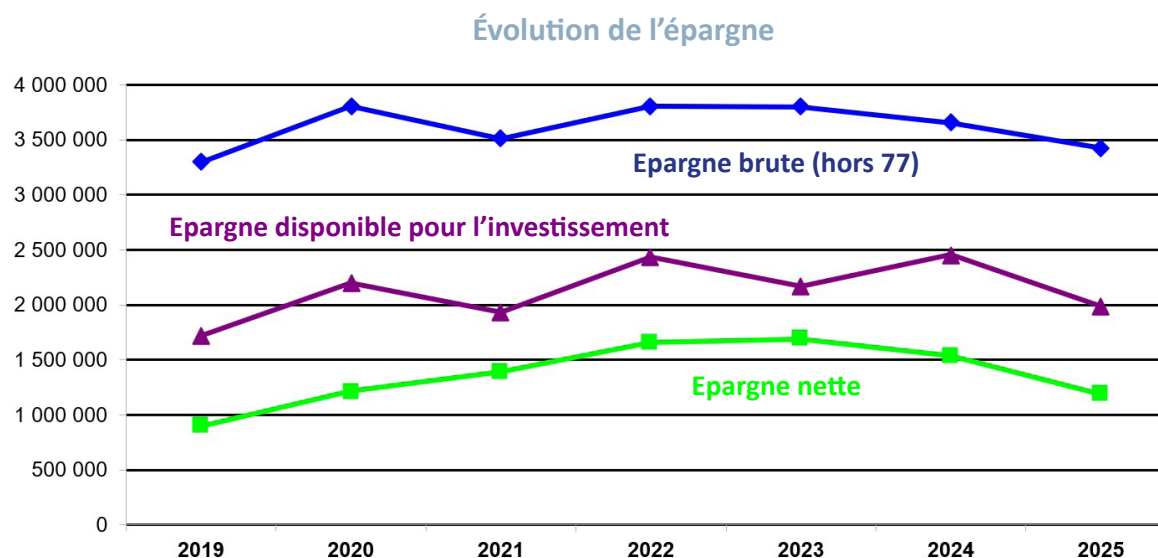
Le montant du chapitre 67 ne porte que sur des annulations de titres ainsi que sur des remboursements de charges locatives.

C – Le niveau d'épargne

Hors produits exceptionnels, on constate que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 288 326 € quand, dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement augmentaient de 59 668 € entre 2024 et 2025.



Malgré la baisse de 2 % du taux de fiscalité et un contexte économique fragile, la Ville de Lunéville réussit à maintenir son objectif d'une épargne brute de 3,5 M€ et une épargne nette de 1,2 M€.



Le niveau d'épargne disponible pour investir (1,9 M€) reste supérieur à celui de 2019 (1,7 M€). L'évolution du niveau d'épargne s'explique par la diminution du FCTVA entre 2024 et 2025 d'environ 133 000 €. Notons également que les recettes de fonctionnement en 2024 avaient été dopées par la vente de l'appartement à Paris émis sur une nature 758. Pour rappel, cet appartement n'ayant pas vocation à rester durablement dans notre patrimoine ne devait pas être émis en investissement. Notons, toutefois, que le montant du FCTVA augmentera mécaniquement en 2026 avec le dynamisme des dépenses d'investissement de 2025.

€	Epargne brute Hors 77 Dette	Rembours. Capital	Epargne nette	FCTVA	Epargne Disponible pour l'investissement
2019	3 298 078 €	2 402 936 €	895 142 €	824 831 €	1 719 973 €
2020	3 804 371 €	2 590 241 €	1 214 130 €	986 146 €	2 200 276 €
2021	3 508 503 €	2 119 992 €	1 388 511 €	540 121 €	1 928 632 €
2022	3 802 336 €	2 142 530 €	1 659 805 €	776 987 €	2 436 793 €
2023	3 794 152 €	2 106 005 €	1 688 147 €	483 711 €	2 171 858 €
2024	3 652 464 €	2 118 552 €	1 532 843 €	926 527 €	2 459 370 €
2025	3 423 806 €	2 234 815 €	1 188 991 €	793 136 €	1 982 127 €



2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 12 236 423 € dont 9 226 937 € de recettes réelles d'investissement.

Chap.	Libellé	Pourcentage	2025
10	Dotations et fonds divers	25,92 %	3 173 336 €
13	Subventions d'investissement	19,14 %	2 341 965 €
16	Emprunts et dettes assimilés	27,78 %	3 400 000 €
165	Dépôts & Cautionnements	0,00 %	590 €
21	Immob. Corporelles	0,01 %	1 800 €
23	Immob. En cours	0,00 %	0 €
27	Autres immobilisations financières	2,53 %	309 247 €
	Sous-Total Recettes Réelles	75,41 %	9 226 937 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)</i>	21,09 %	2 580 763 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	3,50 %	428 722 €
TOTAL			12 236 423 €

10 - Dotations et fonds divers

On retrouve dans ce chapitre le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'affectation du résultat délibérés par le Conseil Municipal.

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant 2025
10222	FCTVA	24.99%	793 136
10226	Taxe d'Aménagement	0.57%	18 149
1068	Affectation du Résultat 2024	74.43%	2 362 050
TOTAL			3 173 336

13 - Les subventions d'investissement

Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la Ville pour financer ses opérations d'investissement ainsi que le produit des amendes de police.

Chap.	Libellé	Pourcentage	
Op.2203	Subv. DSIL Eglise St-Jacques	10,20 %	238 939 €
Op.2203	Subv. DRAC Eglise St-Jacques	21,93 %	513 657 €
Op.2203	Subv. Région Eglise St-Jacques	19,58 %	458 511 €
Op.2301	Subv. ADEME Depollution site Fischer	15,58 %	364 982 €
Op.2301	Subv. Région Depollution site Fischer	11,01 %	257 847 €
Op.2401	Subv. Région Rue de Viller	1,28 %	30 000 €
Op.2401	Subv. Agence de l'Eau Rue de Viller	2,11 %	49 392 €
Op.2401	Subv. DETR Rue de Viller	3,20 %	75 000 €
1321	Subv. DRAC Saint Léopold	0,45 %	10 430 €
1322	Subv. Région Aménagement du Tir à l'arc	0,66 %	15 390 €
1322	Subv. Région école Hubert Monnais	1,40 %	32 797 €
1322	Subv. Région école du Quai	0,74 %	17 276 €
1322	Subv. Région Frères Heckler	0,80 %	18 750 €
1322	Subv. Région Léo Lagrange	0,17 %	4 072 €
1328	Subv. Agence de l'Eau cour école Hubert Monnais	0,89 %	20 885 €
1328	Subv. Agence de l'Eau Frères Heckler	0,92 %	21 456 €
1328	Subv. Agence de l'Eau cour école du Quai	0,48 %	11 334 €
13251	Subv. Equipt Group Collectivité-R2	0,73 %	17 163 €
1345	Amendes de police	6,43 %	150 484 €
13462	Subv. DSIL Rénovation thermique des bâtiments	1,43 %	33 600 €
			2 341 965 €

B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 13 299 723 € contre 7 642 876 € en 2024. On retrouve 10 763 250 € de dépenses d'équipement contre 6 020 017 € en 2024. 1 776 739 € ont été reportés sur 2026.

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant 2025
164 + 168	Remboursement d'Emprunts	16,80 %	2 234 815 €
165	Cautions	0,01 %	1 642 €
20	Immobilisations incorporelles Hors Op.	0,46 %	61 181 €
204	Subventions d'Équipement	4,64 %	616 781 €
21	Immobilisations corporelles	13,67 %	1 818 616 €
266	Participation XDEMAT	0,00 %	16 €
23	Immobilisations en cours Hors Op.	24,03 %	3 197 207 €
27636	Créance CCAS	2,25 %	300 000 €
2401	Rue de Viller	9,04 %	1 201 974 €
2203	Restauration de l'Eglise Saint-Jacques	22,96 %	3 052 970 €
2301	Site Fischer	6,12 %	814 522 €
		TOTAL	13 299 724 €

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 10 763 250 €, seront détaillées par politique publique dans la seconde partie du rapport du Compte Administratif 2025.

Notons, qu'une fois de plus, l'équipe municipale a dépassé ses objectifs de début de mandat qui étaient d'investir 5M€ par an pour améliorer et embellir la vie des Lunévillois. De nombreux travaux ont été effectués pendant ces cinq années pour la transition énergétique, dans les équipements sportifs, dans la culture ou encore pour renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire.

C – L'encours de dette

Les investissements, particulièrement soutenus, engagés par la Ville depuis 2024, ont entraîné une augmentation de l'encours de la dette qui s'établit à 25 014 169 € à la fin de l'exercice 2025. Néanmoins, la progression de l'encours de la dette entre 2024 et 2025, limitée à 1 165 185 €, demeure contenue au regard de la hausse significative des dépenses d'équipement, lesquelles ont progressé de 5 266 932 € sur la même période.

Rappelons que l'encours de la dette au début de mandat était de 25 436 063 €. Notre encours de 2025 reste ainsi inférieur à celui de 2020. La dette a donc bien été maîtrisée sur la durée de la mandature.

La capacité de désendettement de notre commune, qui est le ratio de référence pour évaluer la santé financière d'une collectivité, est de 7 ans et 3 mois, bien en dessous du seuil critique de 12 ans.

€	Encours de la dette au 31/12	Epargne brute Hors 77	Capacité de remb. de la dette	Durée année mois	
2019	25 224 332 €	3 298 078 €	7.65	7	8
2020	25 436 063 €	3 804 371 €	6.69	6	8
2021	25 223 605 €	3 508 503 €	7.19	7	2
2022	24 073 540 €	3 802 336 €	6.33	6	4
2023	23 767 535 €	3 794 152 €	6.26	6	3
2024	23 848 984 €	3 666 489 €	6.50	6	6
2025	25 014 169 €	3 455 216 €	7.24	7	3

L'emprunt consolidé, qui intègre l'ensemble des budgets, montre une baisse de l'encours de la dette entre 2020 et 2025 de 538 737 € avec un total d'investissement sur les quatre budgets de 41 800 233 €.

Encours de la Dette €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2020-2025
Budget Principal	25 436 063 €	25 216 070 €	24 073 540 €	23 767 535 €	23 848 984 €	25 014 169 €	- 421 894 €
Budget de l'Eau	3 396 383 €	3 372 959 €	3 334 701 €	3 282 514 €	3 208 901 €	2 927 505 €	- 468 878 €
Budget Locations	905 400 €	836 133 €	1 631 340 €	1 514 705 €	1 398 070 €	1 281 435 €	376 035 €
Budget Restauration	24 000 €	18 000 €	12 000 €	6 000 €	0 €	0 €	- 24 000 €
TOTAL BUDGETS	29 761 845 €	29 443 163 €	29 051 580 €	28 570 754 €	28 455 955 €	29 223 109 €	- 538 737 €



3 - LES BUDGETS ANNEXES

A – Eau

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à la somme de 501 181 € contre 428 698 € de dépenses de fonctionnement.

La surtaxe d'eau en 2025 est de 439 918 €.

222 300 € de travaux ont été réalisés en investissement. Ce sont principalement des travaux sur l'usine de l'eau pour le renouvellement de matériaux vétustes, le changement de canalisations pour la rue Cosson et des branchements en plomb.

Notons qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2025 sur ce budget. L'encours s'élève à 2 927 505 € contre 3 208 901 € en 2024.

B – Locations

Les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement diminué pour arriver à 323 978,36 €.

A l'instar du Budget Principal, les dépenses d'électricité ont diminué, 20 000 € pour le Budget Locations.

Pour rappel, le réseau de chaleur a été mis en service en septembre 2024, ce qui explique qu'en 2024 la consommation ne concernait que quatre mois. En 2025, l'année étant complète, la consommation reflète donc le coût réel annuel du réseau de chaleur.

Des travaux continuent à être réalisés dans nos salles et nos locaux afin de répondre aux demandes de nos usagers.

Parmi les principales dépenses, il convient de noter l'installation du WIFI dans la salle du Réservoir ainsi que la réalisation de travaux dans le local de l'UDAF, pour un montant total de 37 933 €. Par

ailleurs, un investissement de 20 703 € a été consacré à l'acquisition de chaises pour le Salon des Halles, achat indispensable afin de maintenir la qualité de prestation de location de cet espace.

Comme lors des deux exercices précédents, le Budget Locations n'a bénéficié d'aucune participation du Budget Principal et n'a fait l'objet d'aucun recours à l'emprunt.

L'encours de dette du Budget Locations s'établit à 1 281 435 €.

C – Restauration Municipale

En 2025, 138 012 repas ont été confectionnés, dont 100 184 pour les scolaires et 19 485 pour le CCAS (Crèche et RPA).

Le nombre de repas confectionnés pour les scolaires continue légèrement d'augmenter, 98 486 en 2024.

Avec la mise en place du groupement de commandes avec le Lycée Loritz pour l'achat de nos denrées alimentaires, on constate une baisse des dépenses alimentaires d'environ 58 000 € par rapport à 2024.

Le contrat bio déchets, mis en place en juillet 2024, afin de respecter l'obligation réglementaire de tri à la source des bio déchets, a coûté 9 225 € à la collectivité en 2025.

Du matériel de cuisine a été acquis pour 16 760 € et des travaux ont été réalisés pour environ 13 900 €, notamment 11 130 € pour renforcer le plancher de la cantine à l'école Capitaine Nicolas.

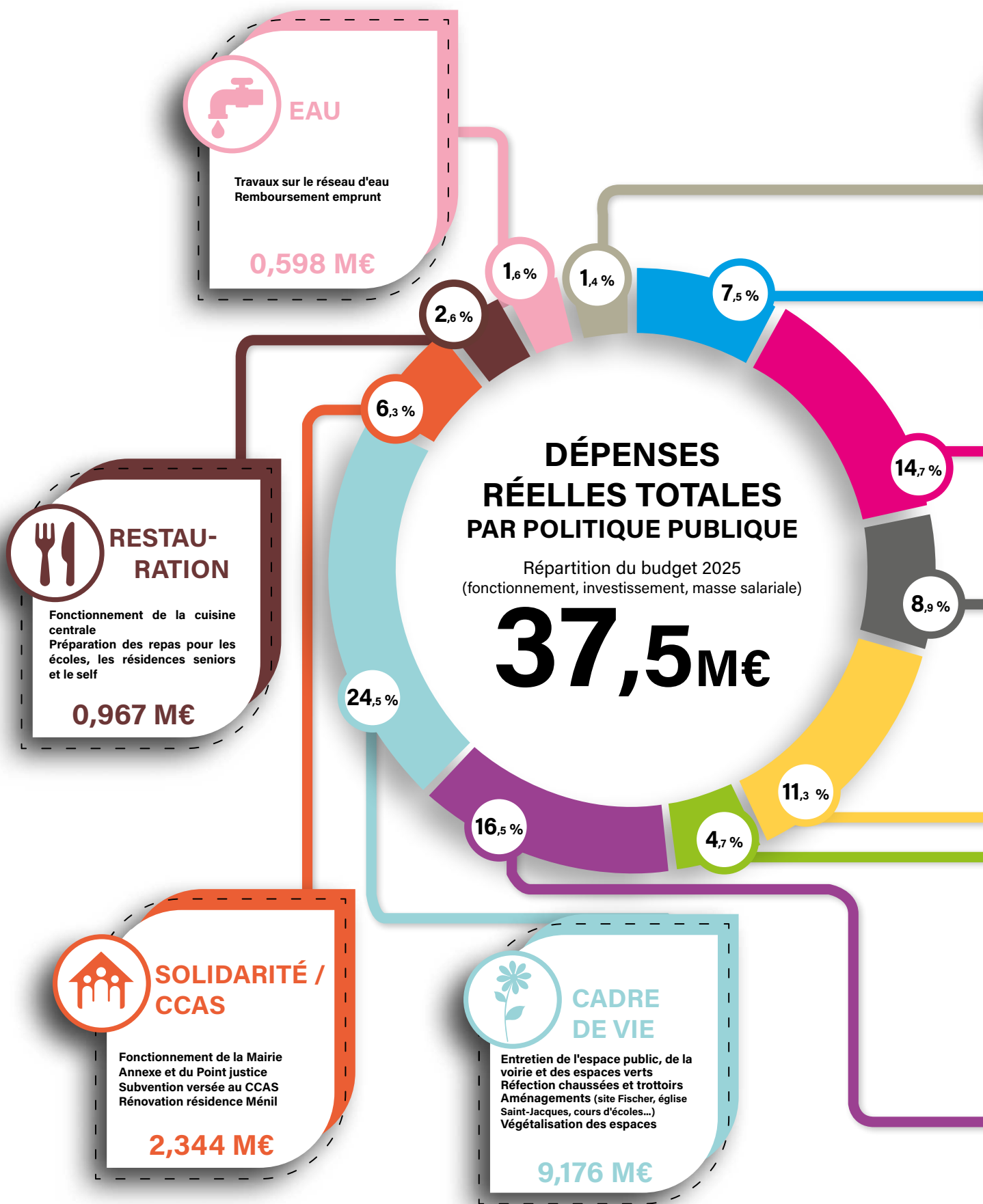
Notons qu'il n'y a plus d'emprunt en 2025 sur le Budget Restauration et que la participation du Budget Principal vers le Budget Restauration a diminué de 36 000 €.

II.

LE COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUE PUBLIQUE



COMPTE ADMINISTRATIF 2025



Afin de renforcer la lisibilité de son budget, la Ville de Lunéville s'est dotée, depuis 2020, d'une présentation par politiques publiques.



LOCATIONS

Fonctionnement et entretien des salles municipales et locaux assujettis à TVA

0,537 M€



OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Remboursement des emprunts

2,826 M€



ADMINISTRATION

Fonctionnement administratif de la collectivité
Services de la mairie
Fournitures et équipements

5,528 M€



BÂTIMENTS PUBLICS

Entretien, aménagement ou construction de bâtiments
Rénovation énergétique
Accessibilité ou mise aux normes
Fluides

3,325 M€



AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Fonctionnement des écoles
Rénovations et constructions pour les écoles
Dispositifs jeunesse

4,232 M€



SPORT CULTURE ANIMATION

Subventions au Théâtre
Entretien et rénovation des équipements sportifs et culturels
Organisation de manifestations festives, sportives et culturelles
Subventions aux associations

6,191 M€



PRÉVENTION SÉCURITÉ

Protection des équipements et des personnes par la Police Municipale
Vidéoprotection
Subvention au SDIS 54

1,782 M€



1 - FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LUNÉVILLE

Pour répondre à cet objectif, la Ville agit en direction du commerce, de la culture, de l'animation et de la jeunesse.

Le manager du commerce, recruté par la Ville, veille à accompagner les porteurs de projets, facilite la constitution d'appels à projets et favorise les rapports entre la collectivité et les commerçants. Le solde positif des commerces ouverts nous encourage à poursuivre et développer ces actions.

Dotée d'une programmation riche et variée, le théâtre accueille désormais plus de 20 000 spectateurs à l'année et la programmation dédiée aux enfants est fort appréciée du public. Le cinéma quant à lui accueille environ 100 000 spectateurs chaque année. L'animation et la valorisation du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire accompagnent avantageusement la dynamique autour de l'attractivité.

Le rayonnement de la ville repose entre autres sur la qualité des animations proposées au cours de l'année. La création d'une douzaine de nouveaux événements en direction des plus jeunes (Bal des Terminales, week-end E-sport, soirée Fluo, soirée Halloween, jardin de jeux...) renforce la visibilité de la ville.

L'identité de la Ville a été amplifiée par la création d'un festival culturel d'art équestre, Scènes en Selle, qui se tient chaque année au mois d'août.

La présence à Lunéville d'un espace muséal qui propose tout au long de l'année des expositions temporaires et permanentes favorise cette dynamique.

À cela s'ajoutent les animations sportives, familiales et associatives qui rythment l'année (fête foraine, concert d'été, thés dansants, journée des associations, fêtes des plantes, Stan élevage, un dimanche près du Kiosque, festivités de fin d'année...).

Une ville agréable à vivre assure aussi aux enfants les meilleures conditions d'accueil dans les écoles, veille à sécuriser leurs déplacements et investit de manière durable et responsable pour préserver leurs ressources.

Elle préserve et soutient également les associations locales, véritables vecteurs de lien social.

A – Commerce

La Ville de Lunéville poursuit sa politique de soutien et de développement du commerce de proximité à travers l'action du Manager du Commerce, dont la mission consiste à accompagner les commerçants, à favoriser l'implantation de nouvelles activités et à structurer une stratégie commerciale durable pour le centre-ville.

En 2025, l'activité commerciale du centre-ville demeure dynamique avec 13 ouvertures de commerces pour 5 fermetures, soit un ratio de 2,6 ouvertures pour 1 fermeture. L'année est également marquée par 7 transmissions de commerces, traduisant un renouvellement progressif du tissu commercial et permettant de maintenir l'activité dans plusieurs cellules commerciales, notamment dans le cadre de départs à la retraite.

Le Manager du Commerce poursuit son travail d'accompagnement des porteurs de projets dans leurs démarches d'implantation (recherche de locaux, mise en relation avec les propriétaires, accompagnement administratif et suivi des projets). Ce travail s'appuie notamment sur l'observatoire de l'immobilier commercial, outil de suivi permettant d'identifier les opportunités d'implantation, et d'anticiper les évolutions du tissu commercial.

Depuis la création du poste en 2022, cette politique proactive d'accompagnement a permis l'ouverture de plus de 50 commerces pour 16 fermetures, soit un ratio d'environ 3 ouvertures pour 1 fermeture, illustrant la dynamique de renouvellement du tissu commercial lunévillois.

La Ville poursuit également l'application de la Taxe sur les Fiches Commerciales, dispositif visant à lutter contre la vacance commerciale. Dans ce cadre, un travail d'analyse est mené au cas par cas, permettant de distinguer les situations de vacances structurelles des projets en cours ou des difficultés temporaires, dans un objectif d'efficacité et d'équité vis-à-vis des propriétaires.



L'année 2025 a également été marquée par la relance de l'Office du Commerce, structure destinée à fédérer les commerçants et à développer des actions collectives de dynamisation commerciale. Afin de soutenir cette initiative, la Ville de Lunéville a attribué une subvention de 10 000 € à l'association,

lui permettant de mener différentes actions d'animation et de renforcer la coopération entre les acteurs économiques du centre-ville.

La Ville poursuit également le dispositif de chèques-cadeaux à destination du personnel municipal. Ce dispositif, porté en lien avec le Comité de Gestion des Œuvres Sociales, est à la fois une prestation d'aide sociale et une mesure de redynamisation du commerce local. Ainsi, 40 K€ ont été injectés dans le tissu commercial Lunévillois.

La boutique éphémère poursuit également son rôle d'outil d'expérimentation commerciale. En 2025, 12 commerçants ont pu bénéficier de cet espace, représentant 29 semaines d'occupation au total, un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes. Ce dispositif permet à des entrepreneurs de tester leur activité en conditions réelles avant une éventuelle installation pérenne. À ce titre, une commerçante ayant expérimenté son activité dans la boutique éphémère a pu s'installer définitivement en centre-ville, illustrant l'intérêt de ce dispositif pour accompagner l'émergence de nouveaux commerces.

L'ensemble de ces actions contribue à maintenir une dynamique commerciale positive, accompagner les mutations du commerce de proximité et renforcer durablement l'attractivité du centre-ville de Lunéville.

B – Culture et animations

L'animation et la culture ont, une nouvelle fois, occupé une place importante au sein de notre commune.

Dans ce cadre, la municipalité a poursuivi une politique dynamique et diversifiée de partenariat avec le tissu associatif local.

Une enveloppe globale de 164 530 € a été attribuée aux associations, dont notamment 130 000 € à l'École de Musique, 15 000 € à l'Office des Fêtes et 10 000 € à l'Office du Commerce Lunévillois.

Les thés dansants, organisés de février à avril, puis d'octobre à décembre, ont été relancés en 2025 pour un montant de 5 600 €. Au regard du succès rencontré auprès des habitants, il a été décidé de reconduire cette animation en 2026.

Entre juillet et septembre, les « Dimanches près du kiosque » ont pris le relais des thés dansants, pour un coût de 25 000 €, permettant de proposer une animation estivale régulière.

Le spectacle « Scènes en Selle », pour sa sixième édition, a une nouvelle fois rencontré un vif succès et s'impose désormais comme un rendez-vous incontournable de la programmation culturelle de la Ville. Deux concerts sont également venus compléter cet évènement, pour une participation financière de la Ville de 40 000 €. La commune assure, par ailleurs, la communication autour de l'évènement et met à disposition des équipes techniques afin de garantir son bon déroulement.

La Ville de Lunéville a également organisé un concert estival au Champ de Mars le 4 juillet 2025, pour un montant de 13 500 €. Celui-ci a été suivi du spectacle « EXIT » du cirque « Inxtremiste »,

présenté dans le cadre de l'ouverture de saison du théâtre de Lunéville. Ces deux rendez-vous ont rencontré un large succès et séduit le public présent.

Enfin, le reste de la programmation annuelle – comprenant notamment le concert estival, le bal du 13 juillet, le feu d'artifice, les animations « Anim' en Terrasse », la fête de la musique ou encore les animations de Noël – a représenté une dépense de 97 500 €. Ce montant inclut également les frais de gardiennage, de sécurité ainsi que les frais de réception.



L'ensemble de ces animations demeure essentiel pour la commune car elles contribuent à renforcer le lien social, à favoriser les rencontres et les échanges et à soutenir la cohésion entre les générations et les cultures.

Le cinéma, à Lunéville, constitue également un équipement culturel majeur pour la commune. Il contribue activement à l'accès à la culture pour tous et participe à la dynamisation du centre-ville.

La Ville n'a pas versé de subvention d'équilibre en 2025 et 2024 et a conservé des tarifs attractifs pour les habitants des communes adhérentes à la SPL.

Le Théâtre de Lunéville constitue un équipement culturel structurant pour la commune et participe activement au dynamisme culturel du territoire. Grâce à une programmation variée mêlant théâtre, musique, humour, danse et cirque, l'établissement attire un public large et diversifié. Lors de la saison 2024-2025, le théâtre a accueilli plus de 25 000 spectateurs (20 000 spectateurs en 2024) à travers l'ensemble des spectacles et événements proposés. Cette augmentation continue de spectateurs

témoigne du succès de la programmation et de l'intérêt du public pour le spectacle vivant à Lunéville.

Il convient de souligner la progression significative des recettes du Théâtre de Lunéville ces dernières saisons. Celles-ci s'élevaient à 219 196 € pour la saison 2024/2025, contre 186 250 € en 2023/2024 et 112 721 € en 2022/2023, soit une hausse de 94,5 % en trois ans.

À titre de comparaison, lors de la saison 2018/2019, lorsque le Théâtre était encore classé « scène conventionnée », le montant des recettes s'établissait à 45 000 €, ce qui met en évidence la forte progression de fréquentation et des ressources propres de l'équipement culturel.

La subvention allouée demeure identique à celle de 2024, soit 747 000 €. Par ailleurs, la Ville poursuit ses efforts pour assurer l'entretien et la valorisation de ce bâtiment emblématique du patrimoine lunévillois.

En 2025, plusieurs travaux ont été réalisés, notamment le remplacement des fenêtres, le changement de la porte de la scène ainsi que la sécurisation de certains plafonds. Les travaux visant à améliorer l'accessibilité du bâtiment se sont également poursuivis en 2025 avec la création de toilettes au rez-de-chaussée et seront prolongés en 2026 avec la mise en place d'un ascenseur.

Dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire », de nombreuses actions ont été mises en œuvre avec le soutien financier de la Ville. Parmi celles-ci figurent notamment le Rendez-vous au jardin, les Journées Européennes du Patrimoine, les Journées Nationales de l'Architecture, ainsi que des visites guidées à destination du jeune public et des ateliers pédagogiques.

Le coût total de 11 300 € comprend, non seulement, l'organisation de ces différentes actions mais également la préparation des visites et des ateliers ainsi que l'acquisition du matériel nécessaire à leur mise en œuvre.



En 2025, l'Hôtel Abbatial de Lunéville a accueilli l'exposition temporaire « Voyage en Italie ou le Studiolo d'un abbé connaisseur au XVIIIème siècle », présentée du 04 avril au 02 novembre 2025. Cette exposition proposait une immersion dans l'esprit du Grand Tour, à travers une collection de dessins, de peintures, et d'objets d'art du XVIème au XVIIIème siècles prêtés par des collectionneurs privés. La scénographie reconstituait le cabinet de curiosités d'un abbé érudit, permettant aux visiteurs de découvrir les influences artistiques et culturelles de l'Italie sur les élites européennes.

Le coût de cette exposition, incluant la mise en place de l'exposition, la scénographie, l'accueil des œuvres prêtées et les actions culturelles associées, a été de l'ordre de 40 000 €.

En 2025, les travaux sur le corps frontal de l'église Saint-Jacques se sont achevés, tandis que les interventions sur les deux tours se sont poursuivies et devraient se terminer en 2026. Le coût total de ces travaux s'élève à 3 052 970 € dont une partie est subventionnée à hauteur de 1 211 107 € (DRAC, REGION, CD54).

C – Sports et Jeunesse

La Ville de Lunéville poursuit son soutien au tissu associatif sportif en maintenant en 2025 une enveloppe de subventions de 172 000 € contre 162 000 € en 2023 et 139 000 € en 2022.

Plusieurs investissements ont également été réalisés. Au complexe Charles Berte, du matériel sportif a été renouvelé pour 12 200 € et le revêtement du city stade a été refait pour 17 622 €. L'aménagement de l'espace de tir à l'arc s'est poursuivi pour un montant de 55 524 €.

Plusieurs investissements ont été réalisés sur le site Léo Lagrange. L'espace a été désimperméabilisé et une piste vélo-école a été créée afin de permettre aux enfants d'apprendre à circuler à vélo dans un environnement sécurisé. Cela s'inscrit dans la politique municipale de développement des mobilités douces.



Par ailleurs, des aménagements paysagers ont été réalisés afin de renforcer l'attractivité et la convivialité du site avec, notamment, la plantation d'arbres fruitiers et l'installation de tables et d'espaces de détente. A cela s'est ajoutée la réfection du parking Léo Lagrange. L'ensemble de ces aménagements représente un investissement de 170 000 €.

Ces actions contribuent à l'amélioration durable du cadre de vie et à la qualité de l'environnement.

Par ailleurs, deux clubs ont bénéficié d'une subvention d'équipement. Le judo club de Lunéville a renouvelé les tatamis du dojo (260 m²) pour un coût de 18 750 €, avec une participation sollicitée à hauteur de 6 062 €. L'association Lunéville Roller souhaite, quant à elle, développer une section de Roller Hockey, nécessitant l'acquisition d'un revêtement de sol spécifique au gymnase de la

Barollière pour un montant de 34 227 € avec une aide financière de la Ville de 10 000 €. Pour ces deux opérations, avec les différentes subventions, le reste à charge pour les associations est nul.

Ces travaux, réalisés dans les complexes de la ville, bénéficieront également aux autres associations qui pourront utiliser ces nouvelles infrastructures.

Comme chaque année, de nombreuses manifestations sportives ont animé la Ville de Lunéville, notamment dans le cadre des opérations Mars Bleu et Octobre Rose. Ces événements solidaires ont permis de récolter 11 000 € de dons cette année.



Le programme d'entretien des différents sites s'est poursuivi avec le nettoyage de la piste d'athlétisme au stade Fenal ainsi que du terrain synthétique des Frères Heckler pour un montant de 8 500 €. Par ailleurs, les courts de tennis ont fait l'objet de travaux de réfection pour 15 000 € tandis que 7 500 € ont été consacrés aux opérations courantes.

La Ville souhaite continuer à accompagner la jeunesse Lunévilloise en soutenant les différentes associations et les dispositifs mis en œuvre avec elles pour accompagner ces jeunes (Bourse aux permis, BAFA, V.V.V, tickets jeunes, Avenir, MJC Jacques Prévert, Yutopia..) pour un montant total de 187 000 €.

La Ville de Lunéville gère également directement le dispositif Argent de Poche qui aura mobilisé la somme de 29 000 €.

Au regard du succès rencontré auprès des jeunes Lunévillois, la Ville a poursuivi l'organisation de plusieurs manifestations telles que le week-end e-sport, le bal des terminales, le jardin des jeux, la soirée Halloween et la soirée Fluo. En 2025, de nouvelles animations ont également été proposées avec la mise en place de balades nature, principalement destinées aux familles et au Centre de Loisirs.

L'ensemble de ces actions a représenté un coût d'environ 27 000 € comprenant les dépenses liées au transport, à l'alimentation ainsi qu'aux achats divers nécessaires à leur organisation.



D – Enseignement

En 2025, la commune de Lunéville a poursuivi un programme de travaux d'entretien et de rénovation dans plusieurs écoles municipales, principalement réalisé pendant les vacances scolaires afin de limiter les perturbations pour les élèves. Ces travaux ont porté à la fois sur l'amélioration des bâtiments, le confort des élèves et l'aménagement extérieur.

A la suite de la désimperméabilisation de la cour de l'école Capitaine Nicolas, un nouvel espace de jeux ainsi qu'un espace végétalisé ont été aménagés pour un montant de 22 000 €. Par ailleurs, du mobilier urbain (bancs et tables) a été installé dans les écoles du Quai et Hubert Monnais pour 9 700 €. Des travaux de plantations ont également été réalisés pour un montant de 11 680 €.



Dans l'objectif d'amélioration de l'accessibilité et du confort des élèves, les sanitaires de l'école Hubert Monnais ont été entièrement rénovés pour un coût global de 91 600 €.

Le hall de l'école Urbain a également fait l'objet d'une rénovation complète afin d'améliorer l'accueil et la circulation au sein de l'établissement pour un montant de 28 000 €.

L'école du Quai a bénéficié d'une extension permettant la création de 3 salles de classe dédiées notamment aux activités manuelles (32 600 €).

Par ailleurs, divers travaux d'entretien ont été réalisés dans d'autres écoles primaires et élémentaires de la commune pour un coût de 30 000 €. Ces interventions ont notamment concerné la poursuite de l'installation de fenêtres en double vitrage, la rénovation de sanitaires, des travaux de peinture ainsi que des opérations d'étanchéité dans plusieurs établissements.

La sécurité des élèves et du personnel demeure une priorité pour la commune. Des dispositifs de contrôle d'accès aux portes des établissements (ventouses et badges d'identification) ont ainsi été installés pour un montant de 6 500 €.

De même, un investissement de 7 500 € a été consacré à l'équipement informatique dans les écoles.

Dans les écoles de la commune, plusieurs projets pédagogiques sont mis en place chaque année avec l'aide des enseignants, des associations et des partenaires culturels. Ils s'articulent autour de quatre grands axes : environnement et développement durable, culture et arts, sport et découverte, citoyenneté et vivre ensemble. On pourra retenir, parmi ces nombreux projets pédagogiques :

- Le projet Contes et Danses qui offre aux élèves l'opportunité de s'ouvrir à la culture et à l'art ainsi qu'à l'expression corporelle (René Haby).
- Le projet Aménagement d'une salle sensorielle pour améliorer l'épanouissement, l'autonomie et le bien-être des enfants (Quai).
- Le projet Découvertes Scientifiques et Artistiques au travers de la biodiversité local qui va répondre à une réelle dynamique d'amélioration du climat scolaire et de valorisation des compétences des élèves (Hubert Monnais).

Le budget consacré à ces actions en 2025 s'est élevé à 22 000 € (hors transport).

Concernant le fonctionnement, une subvention de 183 325 € a été versée aux écoles privées de la commune dans le cadre de l'obligation de scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans.

Enfin, l'enveloppe dédiée aux transports scolaires est restée stable à 177 500 € tandis que 56 545 € ont été consacrés aux fournitures scolaires.





2 - AGIR EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITÉ

La Ville a engagé de multiples actions en faveur du cadre et de la qualité de vie des habitants.

La préservation du Label 4 fleurs, récompensant les communes qui s'engagent à embellir les espaces publics et à protéger les espèces et environnements naturels, acquis en 2019 et confirmé en 2022 et 2025, motive et encourage à poursuivre les actions menées dans ce sens.

En matière de sécurité, l'action de la Ville a été reconnue et valorisée par le Label Ville Prudente.

La Ville est aussi attachée à promouvoir des actions en direction de la préservation et de la gestion des ressources. En pratique, un réseau de chaleur a été créé, les places publiques ont été déminéralisées et plusieurs nouveaux espaces ont été créés pour limiter les îlots de chaleur. La municipalité a aussi végétalisé les cours des écoles communales, rénové les voiries et isolé les bâtiments. Pour construire les projets et faire avancer la ville, des réunions de quartier ou des ateliers de concertation sont mis en œuvre.

A – Nature en ville et développement durable

Pour gérer et entretenir le patrimoine arboré et fleuri de la commune, le service Parcs et Jardins a mobilisé 168 400 € pour entretenir les espaces verts auxquels il convient d'ajouter 8 470 € d'achat de matériels.

Un budget global de 33 000 € a été consacré aux travaux et à l'entretien des bois et forêts.

Une enveloppe de 17 900 € a été destinée au remplacement de l'aire de jeux de l'école Alsace et les travaux sur les Berges de Meurthe ont débuté pour un montant de 33 770 €. Ils se poursuivront en 2026.

La Ville a poursuivi son programme de performance énergétique des bâtiments municipaux pour un montant total de 232 900 €. Parmi les principaux chantiers :

- La mise en conformité avec le décret tertiaire et le décret BACS : 73 240 €
- Remplacement de l'éclairage par des LED dans divers bâtiments : 25 000 €
- Travaux sur la toiture du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 37 211 €
- Installation de détecteurs de fuites dans différents bâtiments : 17 000 €

Pour rappel, le décret tertiaire impose aux bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² de réduire leur consommation d'énergie de - 40 % d'ici 2030 par rapport à la consommation déclarée en 2020. Le décret BAC, complémentaire au précédent, oblige l'installation de systèmes de pilotage énergétique dans les bâtiments disposant de chauffage ou de climatisation afin de suivre et optimiser la consommation.

Comme chaque année, un marché pour la rénovation thermique des bâtiments a également été mis en place pour une enveloppe de 233 050 €. Les bâtiments concernés ont été :

- Le Théâtre : 39 834 €
- L'Hôtel de Ville : 52 981 €
- Certaines écoles comme Demangeot, René Haby, le Quai, Hubert Monnais et Villebois Mareuil : 131 313,28 €

Enfin, 38 000 € ont été consacrés à la toiture du club house de tennis et à l'isolation des murs.

B – Habitat et traitement des friches

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé continue à lutter contre le mal logement en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Association Accueil et Réinsertion Sociale (AARS) dans le cadre de l'habitat indigne. La Ville bénéficie pour cela d'une Dotation Générale de Décentralisation d'un montant de 63 000 €.

Par ailleurs, la municipalité, dans le cadre d'opérations OPAH-RU, accompagne les habitants dans la rénovation de logements anciens, avec des aides financières et techniques.

Les travaux de dépollution lancés en 2024 sur le site Fischer se sont poursuivis en 2025, pour un montant de 814 521 €, ce qui a permis de céder la partie Nord à l'Armée qui souhaitait élargir ses installations et préparer l'accueil de nouveaux matériels militaires. Ce projet de regroupement du 53eme Régiment représente l'un des principaux investissements d'infrastructures prévus par la Loi de Programmation Militaire 2024-2025 pour l'Armée de Terre.

La partie Sud restera propriété de la Ville de Lunéville et les travaux de dépollution se termineront en 2026.

Dans le même temps, la Ville a acquis un terrain de l'Armée dénommé « Terrain de manœuvre du champ de Mars » situé avenue du 30eme Groupe de Chasseurs. Ce terrain est destiné, à terme, à être loti et à accueillir des habitations privées de type maisons ou petits immeubles privés permettant ainsi d'accueillir de nouvelles familles et résidents à Lunéville.



C – Proximité et cadre de vie

En 2025, la commune de Lunéville a poursuivi et accéléré la réfection de chaussées et l'aménagement de voirie pour un montant total de 1 267 134 €. Les axes suivants ont été traités :

- Rue Auguste Piroux
- Allée des alouettes
- Rue Baumont
- Rue Salvator Allende
- Impasse des Porches

- Rue des Gendarmes Rouges
- Allée des Cigognes
- Allée des Cygnes
- Rue des Bénédictins
- Quai de Phalsbourg
- Rue des Capucines
- Rues Villebois Mareuil, Verdun, de Lattre, Rond-point Piscine
- Rue de Graffigny (partiellement)
- Rue de Niederbronn
- Rue Cosson
- Rue Cyfflé

En 2025, la Ville a également finalisé la réhabilitation de la rue de Viller, l'une des principales entrées de ville. Ce projet de 1 200 000 € a permis la rénovation complète de la voirie, l'amélioration de la sécurité routière et la requalification paysagère de l'axe. Les aménagements réalisés - élargissement des trottoirs, le dispositif de ralentissement, la réorganisation du stationnement et la végétalisation - visent à offrir un espace public plus sûr, plus attractif et plus durable.

La passerelle piétonne de la gare de Lunéville a été réouverte en 2025, après plusieurs mois de travaux de rénovation. Cette passerelle, appelée localement « passe quartier », permet de relier les quartiers situés de part et d'autre des voies ferrées, évitant aux habitants de faire un long détour par les ponts routiers. La Ville de Lunéville a contribué à ce chantier à hauteur de 534 563 €.



La Ville de Lunéville poursuit le plan propreté instauré en 2022 afin de garantir aux Lunévillois un cadre de vie de qualité. Après la collecte de 712 tonnes de déchets en 2024, le service propreté de la Ville de Lunéville a enregistré, en 2025, une hausse avec 800 tonnes collectées soit une moyenne d'environ 15 tonnes de déchets par semaine. Le coût de cette gestion s'élève à 158 000 €, contre 143 000 € en 2024, représentant une augmentation d'environ 10 %. Par ailleurs, un camion benne supplémentaire a été acquis pour renforcer les moyens déjà mobilisés depuis l'achat du premier véhicule en 2024, dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages. Il sert également au désherbage et aux différents travaux de la voirie. Cet équipement représente un investissement de 25 000 €.

Comme l'année précédente, 18 agents sont mobilisés pour assurer la propreté de la ville, deux agents supplémentaires complètent l'équipe durant la période estivale.



D – Sécurité

En 2025, la Ville de Lunéville a réalisé un investissement de 30 000 € pour la sécurisation du réseau informatique (remplacement des pare-feux, mise en place de deux équipements en cluster). Cette opération vise à renforcer la protection des systèmes d'information municipaux et des données, notamment par l'amélioration des équipements de sécurité des accès au réseau et la mise en place de solutions de protection contre les cyberattaques.

Cet investissement a été précédé d'un audit sur le réseau informatique de la commune pour un coût de 7 300 €.

La Ville de Lunéville dispose d'un dispositif de vidéoprotection déployé progressivement depuis la fin des années 2000 afin de renforcer la sécurité dans l'espace public. Aujourd'hui, le réseau comprend environ 140 caméras réparties sur différents secteurs de la commune.

L'acquisition, ainsi que la maintenance, ont coûté 18 500 € à la commune.

Pour rappel, ces équipements sont gérés par la Police Municipale et contribuent à la prévention des incivilités et des infractions tout en facilitant le travail des forces de l'ordre national lors des enquêtes.

Comme chaque année, la Ville participe à hauteur de 1 394 877 € au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours en Meurthe-et-Moselle.

La Ville de Lunéville a poursuivi l'amélioration de la signalisation urbaine par la pose de panneaux de jalonnement pour un montant de 85 700 €. Ces équipements permettent de mieux orienter les usagers vers les principaux quartiers et points d'intérêt de la commune, tout en facilitant les déplacements et en améliorant la lisibilité du réseau voirie.

31 000 € ont permis de remplacer plusieurs poteaux d'incendie afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif de défense extérieure contre l'incendie.

Afin de renforcer la sécurité de ses policiers municipaux, la commune a procédé à l'acquisition de nouveaux gilets pare-balles pour un montant de 4 500 €.



3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

L'action de la commune porte aussi sur l'accompagnement des plus vulnérables. Pour ce faire, la Ville s'appuie sur le CCAS, sur France Services Lunéville ou encore sur le contrat de ville.

En matière d'habitat, l'offre proposée aux seniors a également évolué pour répondre à leurs attentes. La résidence autonomie de Ménil a été totalement restructurée afin de proposer des appartements de type t1 bis, t2 et t3. Pour les plus jeunes, la crèche municipale s'emploie à accueillir les petits dans les meilleures conditions. Le dispositif de réussite éducative (DRE) accompagne aussi les jeunes et les familles.

A – Petite enfance et Seniors

Afin de poursuivre une politique sociale de qualité pour les Lunévillois, la commune a renouvelé sa subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 1 425 000 €.

En 2025, elle a également versé le solde de la subvention dédiée au projet de réhabilitation de la Résidence Ménil qui a ouvert en été 2025 s'élevant à 500 000 €, portant ainsi le total versé par la Ville au CCAS pour ce projet à 1 500 000 € sur 3 ans.

Pour rappel, la Résidence Ménil est une résidence d'autonomie pour les seniors offrant des appartements indépendants ainsi que des services collectifs permettant aux personnes âgées autonomes de vivre dans un environnement sécurisé.

La Ville continue d'entretenir les bâtiments liés à la petite enfance pour un montant de 12 600 €.



B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale

Comme en 2024, la Ville a participé à hauteur de 14 000 € au dispositif « Réussite Educative ». Pour rappel, ce dispositif est un programme d'accompagnement individualisé pour aider les enfants et les familles en difficultés, afin d'améliorer la réussite scolaire, sociale et personnelle des jeunes.

Dans le cadre de la politique de la ville, 119 000 € de subventions directes hors aides en nature ont été versés à des associations dont 80 000 € au Centre Social et Culturel Les Epis et 15 000 € en Contrat de Ville.

La mairie annexe labellisée « France Services » depuis 2021, permet aux habitants d'accéder facilement à plusieurs services publics. Elle accompagne les usagers dans leurs démarches administratives et numériques. Ce service connaît un vif succès et a permis de traiter, en 2025, plus de 5 000 accompagnements.

Le financement du fonctionnement de la Maison France Services repose sur plusieurs contributions : 35 000 € proviennent du Fonds National d'Aménagement du Territoire, 20 000 € du Financement National France Services et 10 500 € de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Comme chaque année, la Ville reçoit une indemnisation de 16 000 € de la Poste pour le bureau qui est mis à sa disposition dans la Mairie Annexe.



4 - CONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EXEMPLAIRE

Pour mener son action, la Ville dispose de ressources humaines et financières.

En termes de gestion, la Ville poursuit une politique volontariste en direction de l'investissement afin de promouvoir et embellir la ville. La dette est, quant à elle, contenue et l'épargne est préservée.

La Ville s'appuie aussi sur des agents formés qui exercent leur mission dans un cadre de travail adapté et à l'écoute.

A – Gestion foncière

Dans le cadre de la gestion foncière, la Ville de Lunéville a perçu, en 2025, 790 000 € de loyers, tous budgets confondus, et a procédé à 31 000 € de travaux dans les logements privés.

Afin de renforcer l'attractivité de Lunéville et du territoire, notamment dans le contexte du renforcement de la présence de l'Armée à Lunéville, la Ville a engagé une opération de requalification de l'ancien site industriel Fischer.

Dans ce cadre, l'Etat et la Ville de Lunéville ont convenu de procéder à des aménagements fonciers. La commune a ainsi décidé de céder la partie Nord du site Fischer pour 836 145 € à l'Armée afin de permettre l'extension du quartier Treuille de Beaulieu-Diettmann. En contrepartie, la Ville va acquérir un terrain dénommé « Terrain de manœuvre du Champ de Mars » pour un montant de 377 304 €. Ce foncier constituera, dans un premier temps, une réserve foncière stratégique, destinée, à terme, à accueillir de nouveaux projets d'habitat et à favoriser l'installation de nouveaux habitants sur le territoire.

B – Ressources humaines

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la collectivité. Tous budgets confondus, elles s'élèvent à 11 637 000 €, soit 49,80 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Afin de maintenir et de développer les compétences des agents dans l'exercice de leurs fonctions, la Ville a consacré 36 900 € aux actions de formation ainsi que 12 400 € aux frais de déplacement, permettant aux agents de se rendre sur leurs lieux de formation.

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. En 2025, trois contrats d'apprentissage ont ainsi été conclus au sein du service Espaces Verts, pour un coût de 20 600 €.

La Ville a également maintenu son effort en matière d'action sociale à destination de ses agents avec une dépense totale de 350 363 € en augmentation d'environ 22 000 €. Cette enveloppe comprend la subvention au CGOS, les chèques-vacances, la participation à la mutuelle et la prise en charge de la prévoyance qui prend désormais en charge l'intégralité du régime indemnitaire.

En 2025, le marché des assurances a été renouvelé entraînant une évolution des coûts : la prévoyance est ainsi passée de 111 902 € à 130 486 € tandis que la participation de la mutuelle a progressé de 104 945 € à 130 185 €. Parallèlement, le CCAS a pris en charge sa part de contribution au CGOS pour ses agents ce qui a entraîné une diminution de 21 800 € de la participation de la Ville.

Enfin, la collectivité porte une attention particulière à la sécurité et aux conditions de travail de ses agents. A ce titre, 29 500 € ont été consacrés en 2025 à l'acquisition d'équipements et de vêtements de travail contre 24 000 € en 2024.

C – Gouvernance, relation usagers et modernisation de l'administration

En 2025, la Ville a procédé à l'acquisition d'un logiciel « Espace Citoyen » ainsi qu'à la formation des agents à son utilisation, pour un montant total de 45 172 €. Cet outil numérique, mis à disposition des administrés, vise à moderniser et simplifier les démarches administratives en permettant l'accès en ligne à plusieurs services municipaux, sans nécessité de déplacement en Mairie.

La Ville de Lunéville a participé à la campagne annuelle de recensement de la population organisée par l'INSEE. Cette opération statistique, menée du 16 janvier au 22 février 2025, a mobilisé quatre agents recenseurs chargés de collecter les informations auprès d'un échantillon de logements de la commune. La Ville a reçu une dotation de 3 200 € pour le recensement.

L'Etat a versé 45 172 € au titre des documents sécurisés (Passeports et Cartes Nationales d'Identité) délivrés par la Mairie. En 2025, le service Accueil de la Population a procédé au recueil de 5 573 demandes de titres contre 5 553 titres en 2024.



Ville de
LUNÉVILLE



Cabinet du Maire
03 83 76 23 17
cabinet-maire@mairie-luneville.fr

Direction Générale
03 83 76 23 43
secretariat-general@mairie-luneville.fr